



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0

Téléphone : (819) 374-4525

Courriel : municipalite@st-maurice.ca

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2025-657 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 329-A (rang Saint-Alexis Est)

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2025-657 modifiant le règlement de zonage 2009-489 afin de modifier les usages de la zone 329-A (rang Saint-Alexis Est).

1. OBJET

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter l'usage « Service de réparation d'équipements agricoles et forestières » dans la zone 329-A (Saint-Alexis Est). Cet usage sera autorisé comme usage secondaire à l'habitation.

2. ZONE CONCERNÉE

Ce projet de règlement concerne la zone 329-A (rang Saint-Alexis Est). Les délimitations de cette zone qui ont été adoptées en vertu du règlement 2009-489 demeurent inchangées.

3. CONSULTATION PUBLIQUE

La Municipalité tiendra une assemblée publique de consultation, **le 14 septembre 2026 à 18h30, à salle municipale (grande salle en haut) au 2431, rang Saint-Jean Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0.**

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire et le directeur général expliqueront le projet de règlement et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. INFORMATION ET DOCUMENT

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice, aux jours et heures d'ouverture du bureau. Pour plus d'informations, vous pouvez également contacter monsieur Yves Laflamme au 819 374-4525 ou par courriel au ylaflamme@st-maurice.ca.

Donné le 1^{er} jour du mois de septembre 2026

Stéphane Laroche
Directeur général et greffier-trésorier